

Suite à une demande personnelle effectuée auprès de l'IGN, le correspondant ayant proposé un accès à la base de données de la Conservation du Nivellement Général de la France (NGF) a annoncé être preneur de tout type d'information concernant nos repères de nivellement en général, et leur état actuel.

Christian Bonnot propose donc, sur simple demande à son adresse courriel, de consulter cette base et de vous faire parvenir par retour le profil concerné... (si ce dernier existe bien dans les bases de données de l'IGN : Attention ils sont loin de tous y être)

En contrepartie, merci d'envoyer 1 ou 2 photos numériques -format 4/3 horizontal- montrant le repère de nivellement représenté dans son environnement proche (distance de prise de vue comprise entre 3 et 10 m et de préférence en perspective, photo centrée sur le repère, dimension de l'image mini 640 x 480 pixels et 4 Mo maximum).

Bien préciser l'identité du demandeur, Adresse courriel, Nom complet et précis du cours d'eau (affluent de ...), Département.

En retour le demandeur s'engage à faire parvenir les photos relatives au(x) repère(s) de nivellement rencontré(s) au cours de ses recherches à Christian Bonnot ASMBD Ass de Sauvegarde des Moulins du Bassin de la Dore (63) chris.bonnot@wanadoo.fr (bien mentionner pour chaque photo le nom du repère conformément aux indications du profil).

Avertissement : Nous recommandons une extrême prudence pour l'usage des profils en long de cours d'eau provenant de l'IGN. Bien s'assurer du système de nivellement présent sur le document. Il faut être sûr que l'on ne commet pas d'erreur lorsqu'on étudie un "profil en long" de cours d'eau. S'y aventurer sans les connaissances indispensables peut induire des extrapolations approximatives dont on se mordra les doigts plusieurs dizaines d'années après, l'administration se servant des éléments donnés comme "bible".

Les différents nivellements de la France, initiés par Bourdaloue vers 1860, puis par Lallemand vers 1884 qui définit un "Zéro" au fort St-Jean à Marseille à 71 mm plus bas que celui de Bourdaloue, ont abouti à la fixation en 1940 du point de référence "zéro" (celui de Lallemand). L'IGN est maintenant passée au GPS. Les règlements d'eau du 19e et début 20e étaient établis en référence "relative" à une ligne virtuelle définie arbitrairement, et non reliée au nivellement général. Cela induit un problème : assez peu de gens savent faire la différence visuelle entre les repères Bourdaloue et Lallemand ; relier un nivellement actuel fait par un géomètre (GPS) aux repères existants que l'on trouve un peu partout (Bourdaloue ou Lallemand) amène obligatoirement des possibilités d'appréciations différentes.

(Exemple, il suffit de regarder les figurines d'une coupe en long de cours d'eau (IGN avant 1962) mentionnant des repères "Bourdaloue" sur les bâtiments).

En conclusion, ces profils vous seront très utiles pour étudier votre cours d'eau si vous savez vous entourer ou vous faire assister par des personnes dont la compétence professionnelle ne laisse subsister aucun doute quant à leur lecture.